

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
M. Bony

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après la hausse injuste de la CSG , le Gouvernement veut sous-indexer les pensions de retraites (1,7 point de moins que l'inflation).

L'article 44 du PLFSS pour 2019 limite la hausse des pensions de retraite de base qui sera de fait moins importante que prévu. (0,3 % au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'en 2020).

Cet amendement vise à la suppression de cet article.